

Cette fiche d'inscription s'adresse à toutes les familles. Pour les enfants n'ayant pas fréquenté nos centres de loisirs de l'été 2024, il sera nécessaire de compléter le dossier famille et de fournir la totalité des documents demandés.

Commune d'inscription

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Nom

Prénom

Âge

Adresse du domicile

Code postal

Commune

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Lieux du centre de loisirs (au choix)

Ecole dolto monnet
Rue de l'église
62157 ALLOUAGNE

Ecole Georges Brassens
Rue de Noeux
62113 SAILLY-LABOURSE

École les quatre vents
Grand Rue
62530 SERVINS

Horaires du centre de loisirs

De 8 h 30 à 17 h 30

Horaires de l'accueil échelonné

De 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30

Périodes d'inscription

Du 24/02/2025 au 19/03/2025

Jours d'accueil de l'enfant en centre de loisirs

| Semaine | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|----------------------------------|--|--|--|--|--|
| Semaine du 07/04 au 11/04 | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : |
| Semaine Du 14/04 au 18/04 | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : | <input type="checkbox"/> Garderie : oui / non Si oui, précisez : |

Ne pas oublier d'indiquer les horaires par jour pour toute demande de garderie.

LES TARIFS

Les tarifs sont déterminés par les communes adhérentes. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Mairie.

| Commune de LOZINGHEM | |
|----------------------|--|
| PETITES VACANCES | |
| Tarif par jour | La commune participe à hauteur de 22€ par jour par enfant soit 18€ restant à la charge de la famille |
| | déduction possible si aides de la CAF (si attestation d'aides aux loisirs) |
| | Pour les personnes extérieures à la commune, la participation de 22€ n'est pas applicable. le tarif à la journée est donc de 40€ |



Je certifie l'exactitude des renseignements présents dans le dossier famille transmis préalablement.

Date et signature